

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2019

25 SEPTEMBRE 2019: CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Maire de Gavray-sur-Sienne a convoqué les Conseillers Municipaux pour le MARDI 1^{er} OCTOBRE 2019 à 20 h 00 avec l'ordre du jour suivant : Approbation du compte-rendu du 6 septembre – Fiscalité : intervention de M. ATTAL, trésorier, vote du lissage des taux et des dégrèvements – Service eau et assainissement : modification statuts du SDeau50 , Adoption du RPQS (rapport sur le prix et la qualité du service public) du syndicat d'eau potable de la Haye Pesnel, Adoption du RPQS du service assainissement du Mesnil-Rogues, Adoption du RPQS du service assainissement de Gavray, Mission assistance technique du SATESE : renouvellement convention - Foire Saint-Luc : organisation – Budget communal : décision modificative - Informations diverses sur le Collège, les ordures ménagères, la présence médicale.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le premier octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué à la date du 25 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle du pôle de proximité de Gavray sous la présidence de M. NICOLLE Guy, Maire.

Etaient présents : BATAILLE Jean-Pierre, BELLENGER Marlène, BRINDJONC Liliane, CANU Michel, CHAIGNON Sonia, CLAIRAUX Roger, DE PAËPE Philippe, DUPONT Pierre, FOLLAIN Denis, FOSSEY Chantal, GAUTIER Georges, GERMAIN Michel, HEBERT Bernard, JACQUET Isabelle, LAMY Brigitte, LE METAYER Adélaïde, LECANU Martine, LECAUDEY Denis, LECOMTE Sébastien, LECUIROT Jean-Yves, LEGOGUELIN Françoise, LEROYER Denis, LETELLIER Joseph, NICOLLE Guy, POTIER Alain, RIGAUX Jeanine, ROMUALD Michel, SABINE-PACARY Roselyne, TROCHUT Marie-Christine, VIMOND Gérard.

Etaient absents excusés : BIDOT Jacky (procuration à M. LECOMTE), HERGAULT Corinne, LEBEAU Caroline (procuration à Mme JACQUET), LECONTE (procuration à M. GERMAIN Michel), LEGALLAIS Etienne, MARTY Pierre (procuration à M. NICOLLE), ROIGNANT Virginie, VIMOND Luc.

Etaient absents : BLONDEL Marc, BRUYERE Thomas, FORSTER Florence, HUREL Thierry, MAISONNEUVE Anne, NIOBEY Stéphane, PLANTEGENEST Didier.

Mme Sonia CHAIGNON a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT)

Le conseil approuve le compte rendu en date du 3 septembre 2019.

D20191101. EXONÉRATION TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES

Vu l'article 1383 A du code général des impôts,

Vu l'article 1464 C du code général des impôts

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres présents,

Décide d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour les établissements qu'elles ont créés ou repris à une entreprise en difficulté :

- Les entreprises exonérées en application de l'article 44 sexies du code général des impôts pour une durée de 2 ans
- Les entreprises exonérées en application de l'article 44 quindecies du code général des impôts pour une durée de 2 ans

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2019

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

D20191102. DÉGRÈVEMENT TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES

Vu l'article 1647-00 bis du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres présents,

Décide d'accorder le dégrèvement de 50 % de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs,

Décide que ce dégrèvement est accordé pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier de l'année suivant celle de l'installation du jeune agriculteur,

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

D20191103. MODIFICATION DES STATUTS DU SDeau50

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de modification des statuts du SDeau50 adopté par le comité syndical du SDeau50 le 18 septembre 2019 par délibération OC2019-09-18-03,

Considérant que les collectivités et structures intercommunales membres du SDeau50 doivent délibérer pour valider le projet de modification statutaire du SDeau50,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'approuver la modification des statuts du SDeau50 validée par son comité syndical du 18 septembre 2018.

D20191104. RAPPORT ANNUEL 2018. SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DU SIAEP de LA HAYE PESNEL

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Le Maire rappelle que la commune historique du Mesnil-Rogues adhère au SIAEP (syndicat intercommunal d'adduction eau potable). Il présente au Conseil le RPQS de l'année 2018 qui après avoir été adopté par le syndicat, est présenté aux communes membres pour sa présentation.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SIAEP de La Haye Pesnel.

Ce rapport sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

D20191105. RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU MESNIL-ROGUES.

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le conseil prend connaissance du rapport rédigé par le service administratif avec l'aide du service du SATESE de la Manche.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune du MESNIL-ROGUES.

Ce rapport sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2019

D20191106.RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE GAVRAY.

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le conseil prend connaissance du rapport rédigé par le service administratif avec l'aide du service du SATESE de la Manche.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de GAVRAY.

Ce rapport sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

D20191107. ASSAINISSEMENT COLLECTIF : MISSION ASSISTANCE SATESE

Le Maire expose au Conseil qu'il a reçu une proposition du Conseil départemental pour renouveler une convention de partenariat avec le service du SATESE (service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration) du Département de la Manche. Cette convention permet d'avoir une assistance dans le domaine de l'assainissement collectif en application de l'article 73 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, de son décret d'application du 26 décembre 2007 modifié par le décret du 14 juin 2019 et de l'arrêté du 21 octobre 2008.

Le Maire propose au conseil de renouveler cette convention pour une durée de 4 ans (possibilité de résiliation annuellement) à compter du 1^{er} janvier 2020.

La participation financière annuelle est inchangée soit 0.50 €/habitant DGF.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, accepte les conditions de la convention et autorise le Maire à la signer.

FOIRE SAINT-LUC. ORGANISATION

M. LECUIROT rappelle les différents points sur l'organisation de la foire Saint-Luc.

PCO : les permanences seront assurées le matin par MM CANU et BATAILLE et après-midi par Mme JACQUET et M. MARTY.

Tour accueil : Les permanences seront assurées par :

Mmes BELLENGER, RIGAUX : Vendredi, Samedi, Dimanche de 7h00 à 13h00

Mme SABINE-PACARY et M. DE PAËPE : Vendredi et Samedi de 13h à 16 h

Mme SABINE PACARY et M. LECOMTE : Dimanche de 13h à 16h

Mme RIGAUX et M. CLAIRAUX : Vendredi et Samedi de 16h à 19 h

Mme RIGAUX et Mme BELLENGER : Dimanche de 16h à 19h

Repas des personnels : Mme BELLOEIL assurera la distribution des repas pour les personnels isolés. Les sandwiches froids seront préparés le matin par Mme BRINDJONC et Nathalie.

Visite inaugurale et pot des officiels : M. NICOLLE

Repas des officiels : Mmes BRINDJONC, LAMY et M. FOLLAIN. D'autres élus disponibles pourront les assister pour la mise en place et le service.

Foire aux chevaux : Point de contrôle n°1 : MM HEBERT et GERMAIN – Point de contrôle n°2 : Mme LEGALLAIS et M. CLAIRAUX

Foire à la volaille et aux chiens: Mmes SABINE-PACARY et ROIGNANT

Foire à la citrouille : Les permanences assurées par Nathalie en renfort Mmes BRINDJONC et CHAIGNON. Le Dimanche Céline sera présente pour la préparation et distribution des lots des différents concours.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2019

Renfort Mairie le soir : Mmes CHAIGNON et LAMY qui assisteront Catherine et Nathalie Gallien
Circulation et parkings : M. LETELLIER. Mme JACQUET viendra tous les matins en renfort. Mme LEGOGUELIN viendra les après-midis le samedi et le dimanche.

Vaisselle PCO : M. HEBERT

Pointages des allées le matin : Les 3 jours Mme LAMY, M. FOLLAIN, Mme MANCEL et M. LE GROS

M BATAILLE (samedi et dimanche), LECOMTE (samedi et dimanche) Mme LEBEAU (vendredi) Mme FOSSEY (samedi), M MANCEL (samedi et dimanche) et Mme SAVARY (dimanche).

Commission sécurité le Jeudi : MM LECUIROT et POTIER

Mise en place du plan sécurité : M. LECUIROT et M. LECAUDEY.

D20191108. BUDGET COMMUNAL. DECISION MODIFICATIVE N°3

Compte tenu des décisions prises antérieurement au niveau des travaux bâtiment et voirie, après en avoir délibéré, le conseil décide de modifier le budget 2019 comme suit :

D2313- Travaux église Gavray : + 12 230 €

D2315- Travaux voirie : + 50 100 €

R1342- Subvention au titre des amendes de police : + 12 926 €

INFORMATIONS DIVERSES

Collège

Le Maire informe qu'il a rencontré le Président du Département au sujet du collège. Le collège doit être l'affaire de tous les acteurs du territoire afin de le rendre attractif. La volonté du Département est que le collège public devienne attractif ; un certain nombre de réunions auront lieu afin de sensibiliser les entreprises, les enseignants et l'ensemble des acteurs du territoire.

Le département est prêt à mettre des moyens financiers et humains si les acteurs du territoire se mobilisent

Ordures ménagères

Le Maire expose au conseil que le budget consacré à la collecte et au traitement des ordures ménagères va augmenter. La taxe générale sur les activités polluantes va augmenter considérablement dans les années à venir. Il va falloir limiter les déchets dans les années à venir et trouver des économies notamment au niveau de la distribution des sacs. Les décisions officielles seront prises très prochainement par le comité syndical du syndicat de la Pérelle.

Présence médicale

Le Maire au conseil qu'au niveau de l'ensemble des professionnels de santé, il y a une réelle volonté de créer une structure de santé en collaboration avec la CPAM, afin de pérenniser la présence médicale sur notre territoire ; la CMB travaille également notamment avec l'ARS. Le Docteur Capdeville a pris l'engagement de reporter son départ en retraite.

Etude pour aménagement du bourg de Gavray

Le Maire invite les conseillers à une réunion de présentation de l'étude qui a été réalisée par le CDHAT le Mardi 22 octobre 2019 à 16 heures.

Aménagement d'une salle de conseil

Le conseil autorise la commission de travaux a travaillé sur l'aménagement d'une salle de conseil au niveau de la mairie de Gavray.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2019

Remerciements

L'association Neurofibromatoses remercie la commune de Gavray sur Sienne pour l'accueil et la mise à disposition des locaux lors de la randonnée du 19 mai dernier qui a rapporté 9 500 € à l'association.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au Mardi 5 novembre 2019, 20 heures.

Cette séance de conseil municipal en date du 1^{er} octobre 2019 contient 8 délibérations numérotées D20191101 à D20191108.

Le Maire :

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2019

APPROBATION DU COMPTE-RENDU - CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} OCTOBRE
2019

SIGNATURE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

NOM et PRENOM	SIGNATURE	NOM et PRENOM	SIGNATURE
BATAILLE Jean-Pierre		LECANU Martine	
BELLENGER Marlène		LECAUDEY Denis	
BIDOT Jacky	Absent excusé procuration à M. LECOMTE	LECOMTE Sébastien	
BLONDEL Marc	Absent	LECONTE Guy	Absent excusé procuration à M. GERMAIN
BRINDJONC Liliane		LECUIROT Jean-Yves	
BRUYERE Thomas	Absent	LEGALLAIS Etiennette	Absente excusée
CANU Michel		LEGOGUELIN Françoise	
CHAIGNON Sonia		LEROYER Denis	
CLAIRAUX Roger		LETELLIER Joseph	
DE PAËPE Philippe		MAISONNEUVE Anne	Absente
DUPONT Pierre		MARTY Pierre	Absent excusé procuration à M. NICOLLE
FOLLAIN Denis		NICOLLE Guy	
FORSTER Florence	Absente	NIOBEY Stéphane	Absent
FOSSEY Chantal		PLANTEGENEST Didier	absent

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2019

GAUTIER Georges		POTIER Alain	
GERMAIN Michel		RIGAUD Jeanine	
HEBERT Bernard		ROIGNANT Virginie	Absente excusée
HERGAULT Corinne	Absente excusée	ROMUALD Michel	
HUREL Thierry	absent	SABINE-PACARY Roselyne	
JACQUET Isabelle		TROCHUT Marie- Christine	
LAMY Brigitte		VIMOND Gérard	
LE METAYER Adélaïde		VIMOND Luc	Absent excusé
LEBEAU Caroline	absente excusée procuration à Mme JACQUET		